

DECEMBRE 2024

Comité de Projet Loye-sur-Arnon

IMAGINÉ PAR



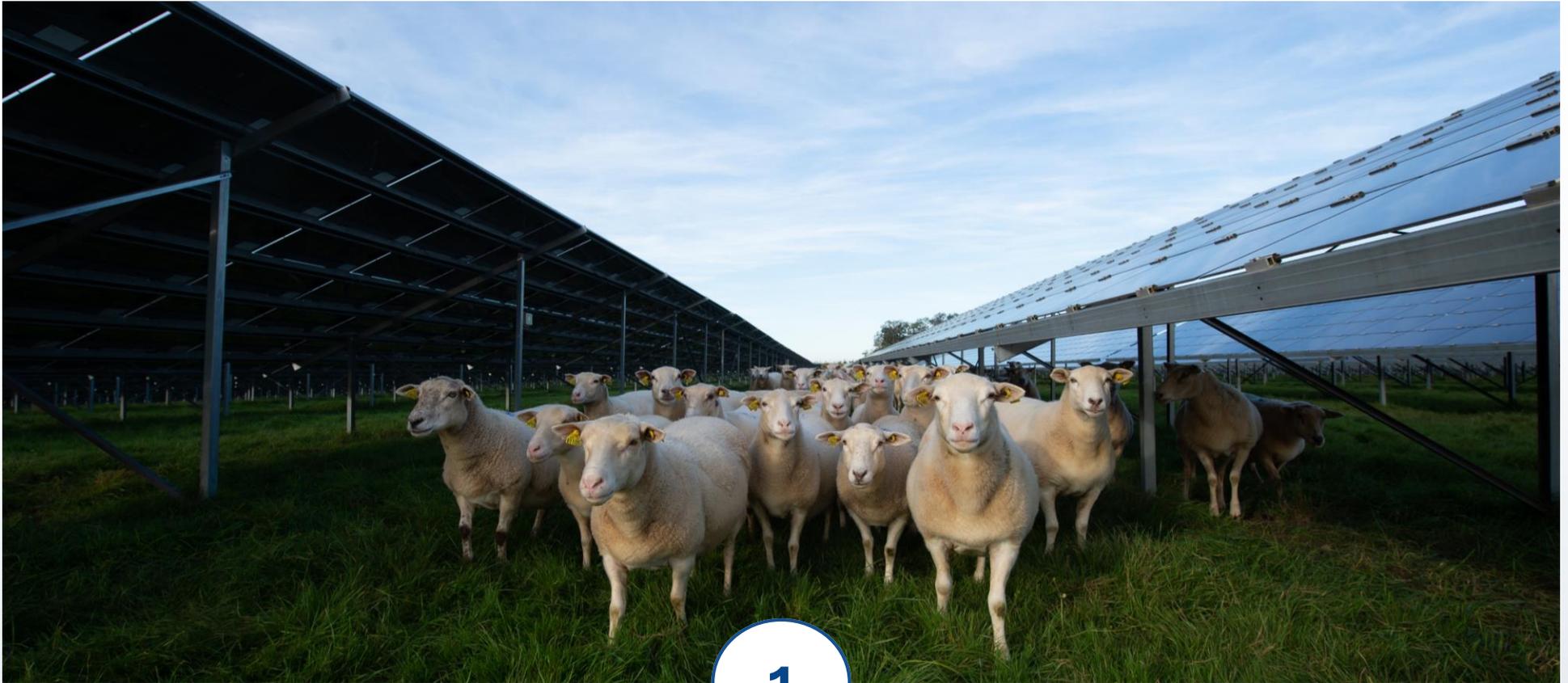
www.photosol.fr



01 Loi APER et Comités de Projets

02 Projet agrivoltaïque de Loye-sur-Arnon

03 Temps d'échanges



1

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

❖ Les membres de droit

- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
- ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet

❖ Les membres invités

- ✓ La préfecture
- ✓ Les propriétaires et exploitants



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque depuis 2008



● Nos agences en régions

DÉVELOPPEMENT

Obtention de toutes les autorisations permettant la construction des centrales



FINANCEMENT

Négociation de crédits bancaires et levées de fonds auprès d'investisseurs particuliers et institutionnels



INGÉNIERIE & CONSTRUCTION

Ingénierie, design et négociation auprès de fournisseurs et réalisation de la construction



OPÉRATION & MAINTENANCE

de l'ensemble des centrales du groupe Photosol



Le projet d'Emilien Kessler



Contexte de l'exploitation agricole

- M. Emilien Kessler, éleveur à Saint-Christophe-le-Chaudry
- Installé depuis 2017
- SAU : 45 ha
- Elevage ovin viande
 - Cheptel de 400 brebis (Suffolk)



Objectifs du projet agrivoltaïque

- Augmentation du cheptel jusqu'à 600 brebis
- Mise à disposition d'une prairie pour le pâturage de ses brebis
- Amélioration du confort de travail
- Soutien aux investissements
 - Installation de clôtures électriques
 - Monter des tunnels pour travailler en autonomie sur les parcelles

Le projet de Tanguy Barathon



Contexte de l'exploitation agricole

- M. Tanguy Barathon
 - éleveur bovin sur la commune d'Orcenais (à 7km de Loye-sur-Arnon)
 - GAEC d'Oliveau, installation en 2024 avec ses beaux-parents
- SAU : 187 ha
 - Majoritairement en herbe
 - 12 ha de céréales
- Elevage bovin viande
 - 80-85 vaches allaitantes
 - Valorisation : vente directe



Objectifs du projet agrivoltaïque

- Augmenter le cheptel bovin jusqu'à 110 têtes
- Mise à disposition d'une prairie pour le pâturage de ses bovins
- Soutien aux investissements

Le projet de Simon Ribaudeau



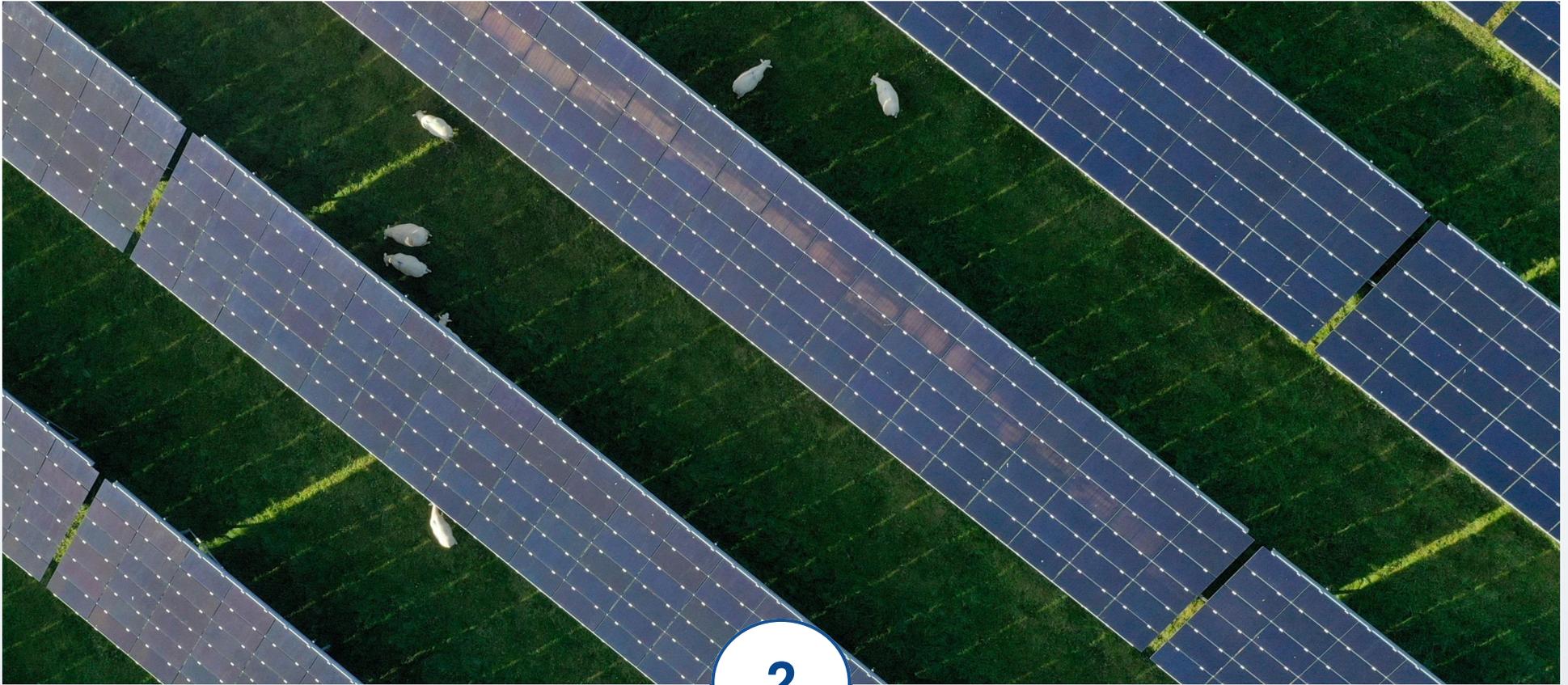
Contexte de l'exploitation agricole

- M. Simon Ribaudeau
 - Installé depuis 2 ans, à Marçais (à 5 km de Loye-sur-Arnon)
- SAU : 130 ha
 - Majoritairement en herbe
 - 50 ha de cultures
- Elevage bovin viande
 - 50 mères Charolaise
 - Commercialisation en coopérative



Objectifs du projet agrivoltaïque

- Mise à disposition d'une prairie pour le pâturage de ses animaux
- Amélioration du confort de travail
- Soutien aux investissements



2

Le projet agrivoltaïque de Loye-sur-Arnon

Projet agrivoltaïque de Loye-sur-Arnon



Surface d'étude : **250 ha**



Nature : **Terrain agricole déclaré à la PAC**
(Prairies temporaires et permanentes)



Document d'urbanisme : **Carte communale**



Avancement du projet :

- ✓ **Inventaires écologiques : Terminés**
- ✓ **Objectif dépôt du PC : T1 2025**
- ✓ **Instruction du PC : 2025 – 2027**



Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

La **loi APER** définit le cadre des installations agrivoltaïques :

- **Projet qui allie production agricole et production énergétique**
- **La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle**
- L'installation doit être **réversible**
- L'installation doit **rendre au moins l'un des 4 services** suivants :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas



L'amélioration du bien-être animal

Etudes sur les synergies entre parc agrivoltaïque et activité ovine

INRAE

UMRI 1213
ÉCOSYSTÈME PRAIRIAL [UREP]

Pousse de l'herbe sous les panneaux

2 parcs agriPV : Braize-JPEE et à Marmanhac-Photosol, 2020/22

- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
- ✓ Pic de printemps lissé
- ✓ Effet protection en période sécheresse
- ✓ Reprise plus rapide au printemps et à l'automne



Poids des agneaux sous les panneaux

centrale de Verneuil (58) - Photosol, 2021 et 2023

- ✓ 2021 (année humide) : + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sur la centrale
- ✓ 2023 (année sèche) + 5 kg
- ✓ GMQ stable sur parc agriPV : +200 g/j



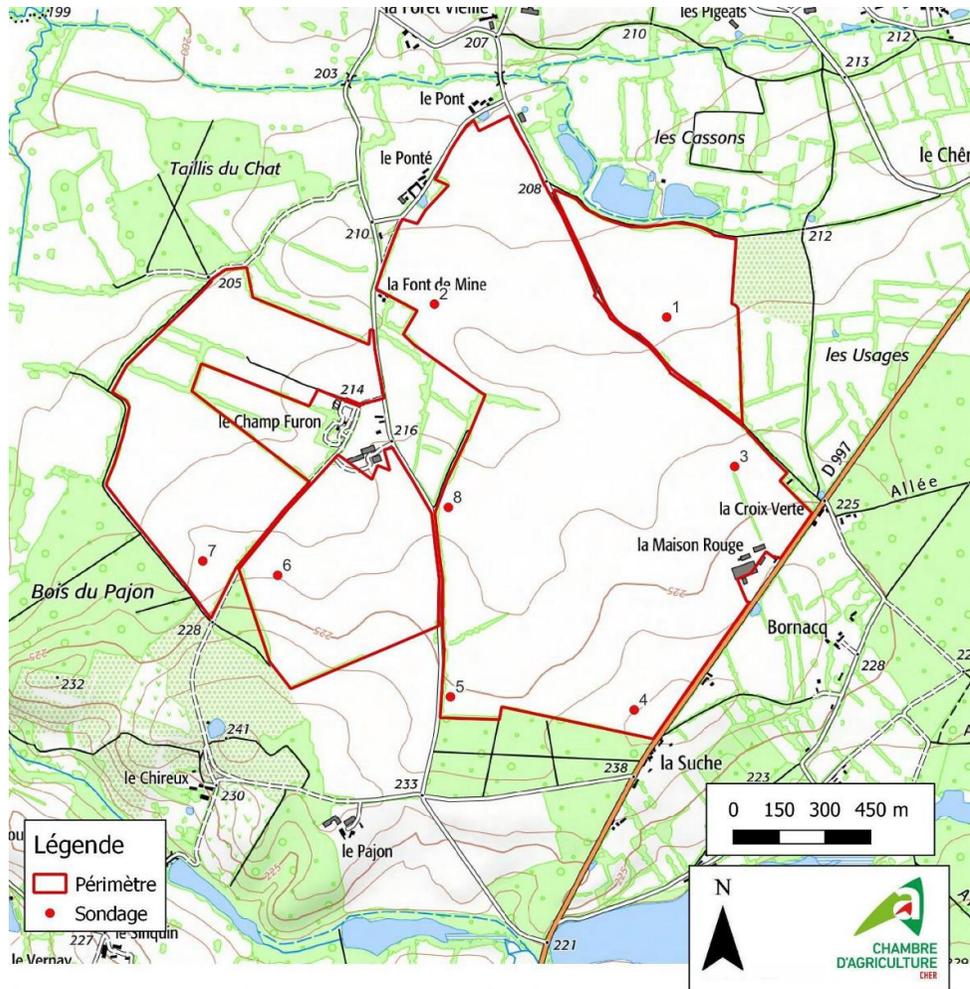
Caractéristiques des trackers



Les grandes étapes de développement du projet



Les études de sol



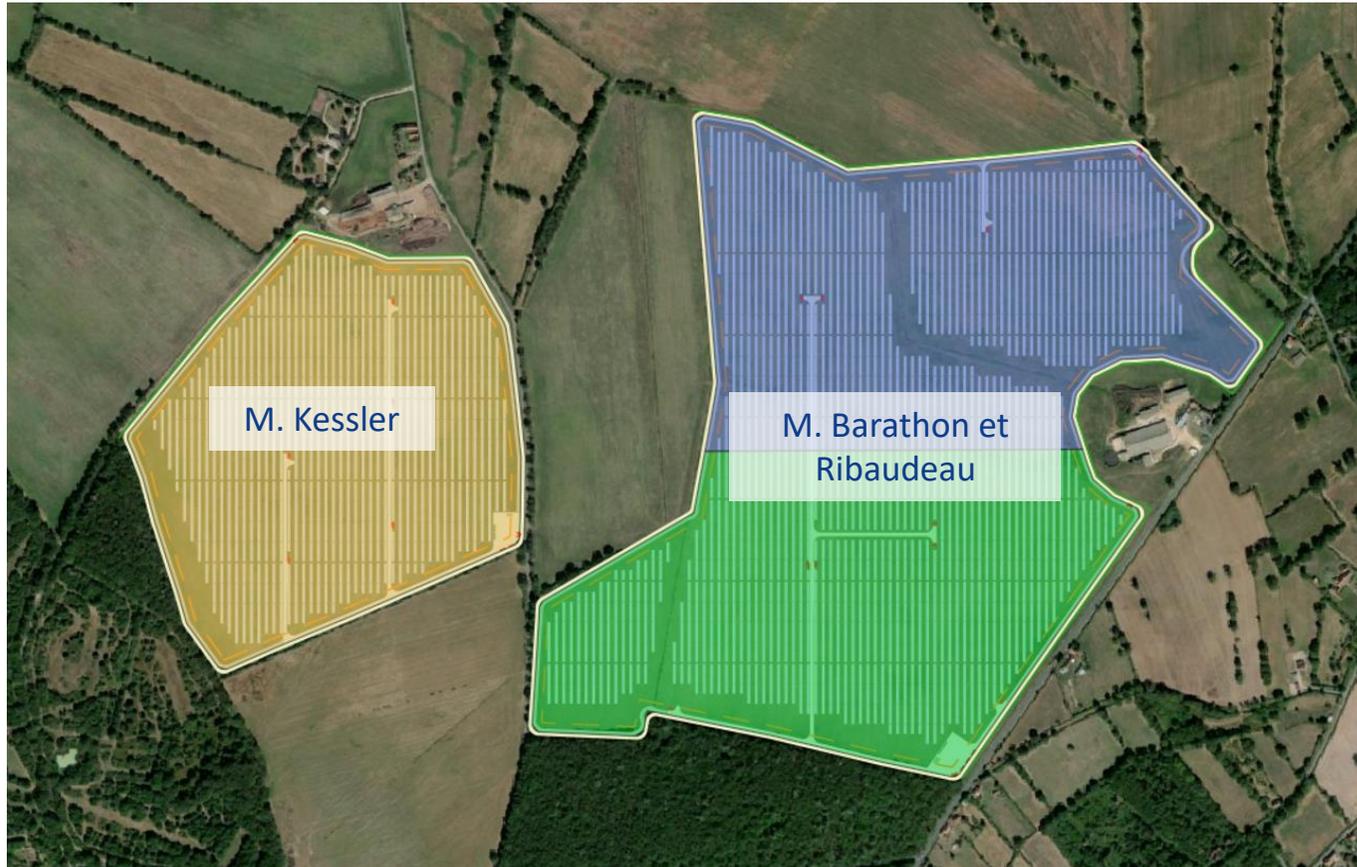
8 sondages pédologiques réalisés par la CA18

- Texture : sablo-limoneux en surface puis sableux dans l'horizon suivant
- Sensibilité à la sécheresse en été et à l'hydromorphie en période humide
- Faible capacité de rétention des éléments
- Sensibilité à l'acidification
- Classe de potentiel : faible (Classe III)



RPG 2022 : prairies permanentes et temporaires

Répartition du projet



Surface clôturée : 103 ha

5 portails indépendants

Tracker 2V

Espace pieu à pieu : 12m

Point bas : 1,2 m

Point haut : 5,6 m

Hauteur au moyen : 2,4 m

Taux de couverture : 38,7 %

Surface non exploitable : 5,45 ha
(pistes lourdes, légères, base vie et pieux)

Elevage ovin : 31,08 ha

Elevage bovin : 36,00 ha

Elevage bovin : 36,15 ha



Adaptation aux changements

Protection contre les aléas

Amélioration du bien-être animal

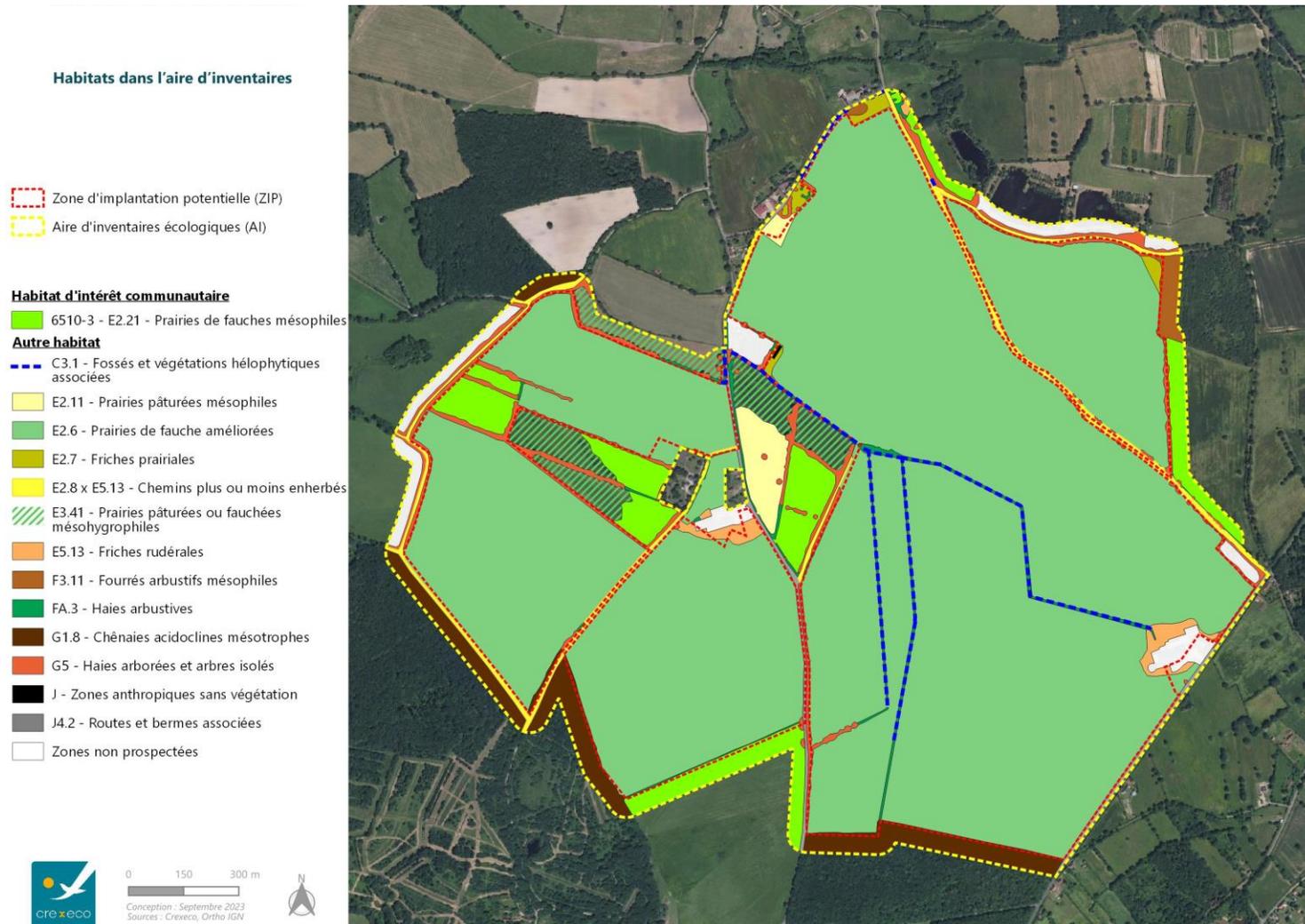
Les aménagements du parc agrivoltaïque

Aménagements agrivoltaïques pris en charge par PHOTOSOL :

- Portails
- Parc de contention
- Passage tous les 150 m environ afin de faciliter le déplacement de l'éleveur sur l'installation et la surveillance des bêtes
- Clôtures faisant le contour du parc
- Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- Abreuvoirs
- Re-semis de la prairie



Habitats naturels



La ZIP est principalement caractérisée par des milieux ouverts : **prairies de fauche améliorées**.

1 habitat d'intérêt communautaire : **prairies de fauche mésophile**. La diversité floristique est assez importante, toutefois le cortège se compose d'espèces communes ne présentant aucun enjeu particulier.

Synthèse des enjeux

Enjeux dans l'aire d'inventaires

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'inventaires écologiques (AI)
-  Zone humide (ZH) de la ZIP en fonction du niveau d'enjeu

Fort

Prairies de fauche mésophiles
Habitat d'intérêt communautaire. Diversité floristique assez importante mais commune. Reproduction de l'Alouette lulu

Arbres à Grand Capricorne
Arbres très favorables au gîte des chiroptères

Œnanthe à feuilles de peucedan

Modéré à fort

Prairies pâturées ou fauchées mésohygrophiles
Habitat de ZH. Intérêt pour la faune comme habitat d'alimentation

Fourrés arbustifs mésophiles

Haies arbustives

Chénaies acidoclines mésotrophes

Haies arborées et arbres isolés
Habitats d'espèces végétales banales mais utilisés comme site de reproduction/alimentation par de nombreuses espèces, y compris patrimoniales (avifaune, chiroptères, reptiles...)

Habitat de reproduction de Crapaud calamite

Habitat de reproduction de Rainette verte

Modéré

Fossés et végétations héliophytiques associées
Habitat de ZH, souvent altéré par la gestion agricole. Intérêt pour la faune comme corridor de déplacement

Prairies de fauche améliorées
Secteur à forte densité d'Alouette des champs

Friches prairiales

Friches rudérales
Intérêt limité pour la flore mais habitat d'alimentation pour la faune

Arbres favorables au gîte des chiroptères

Faible

Prairies pâturées mésophiles
Diversité floristique assez importante mais commune. Faible intérêt pour la faune comme territoire d'alimentation

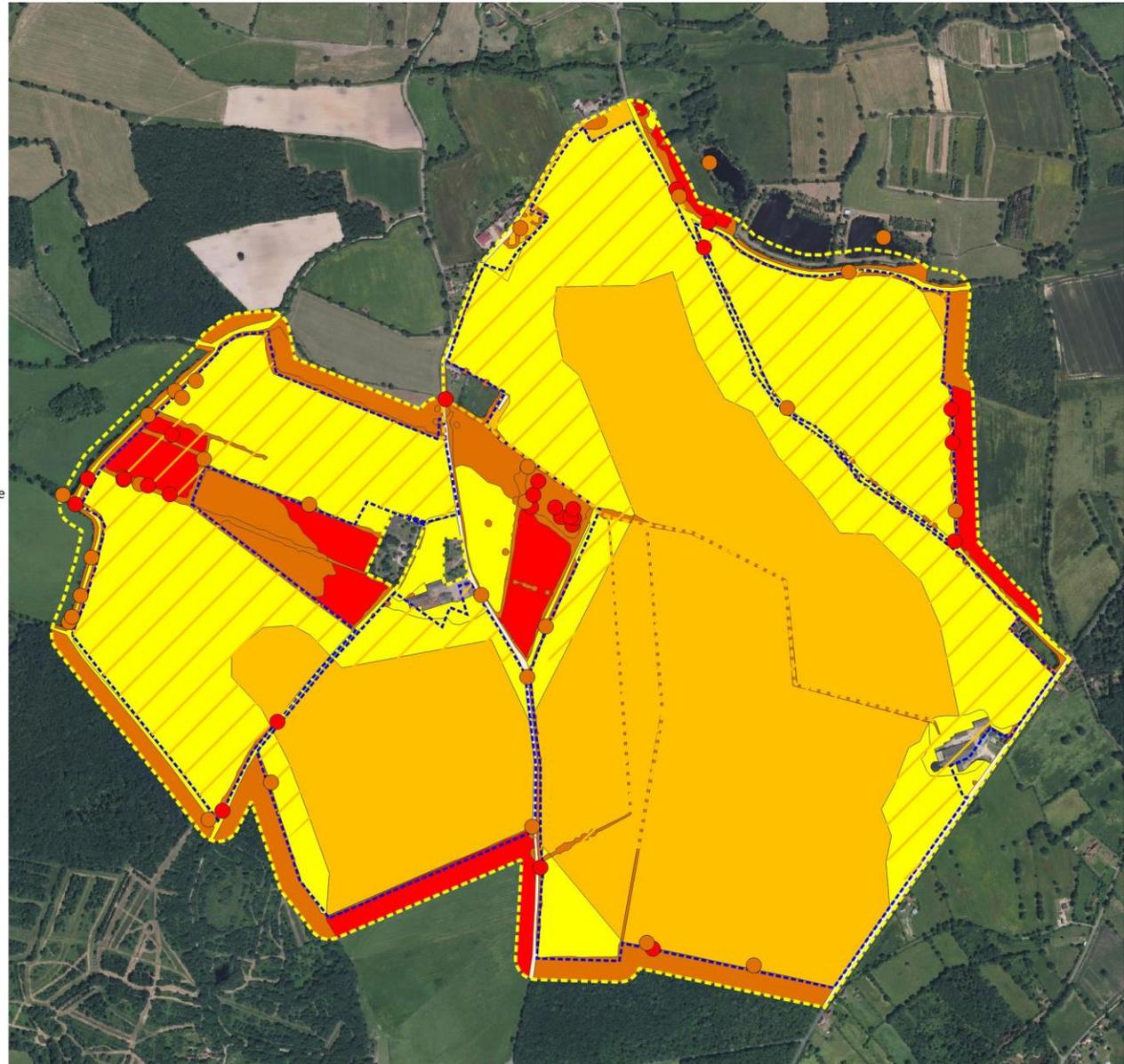
Prairies de fauche améliorées

Chemins plus ou moins enherbés
Faible intérêt pour la faune et la flore

Très faible

Zones anthropiques sans végétation

Routes et bernes associées
Très faible intérêt pour la faune et la flore



0 150 300 m

Conception : Octobre 2023
Sources : Crexeco, Ortho IGN



Implantation envisagée du projet

Caractéristiques techniques du projet

SURFACE CLÔTURÉE
103 ha

PUISSANCE
72,3 MWc

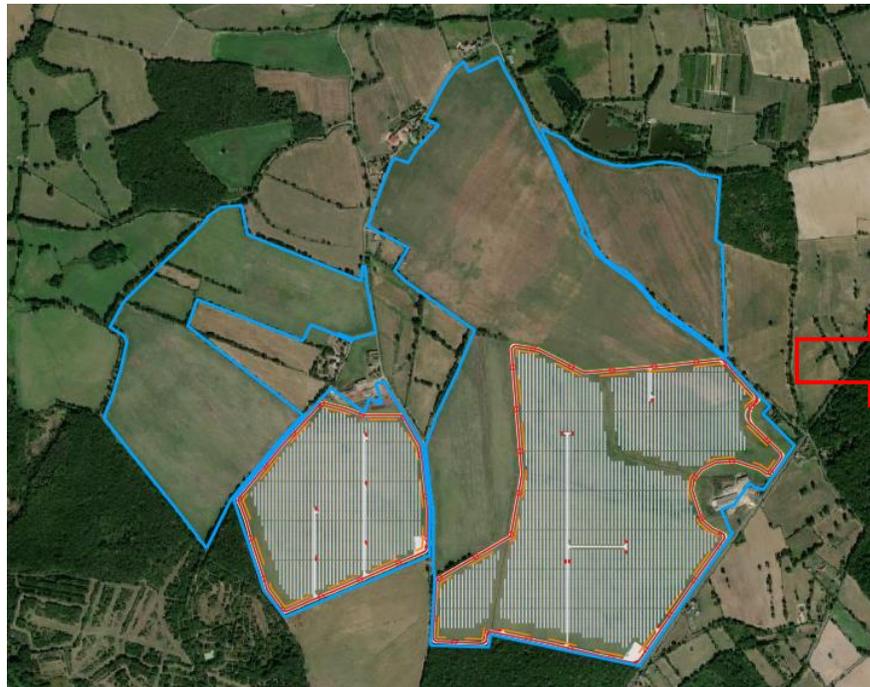
PRODUCTION ELECTRIQUE
87 GWh/an

ESPACE INTER-RANGÉES
12 m pieux à pieux

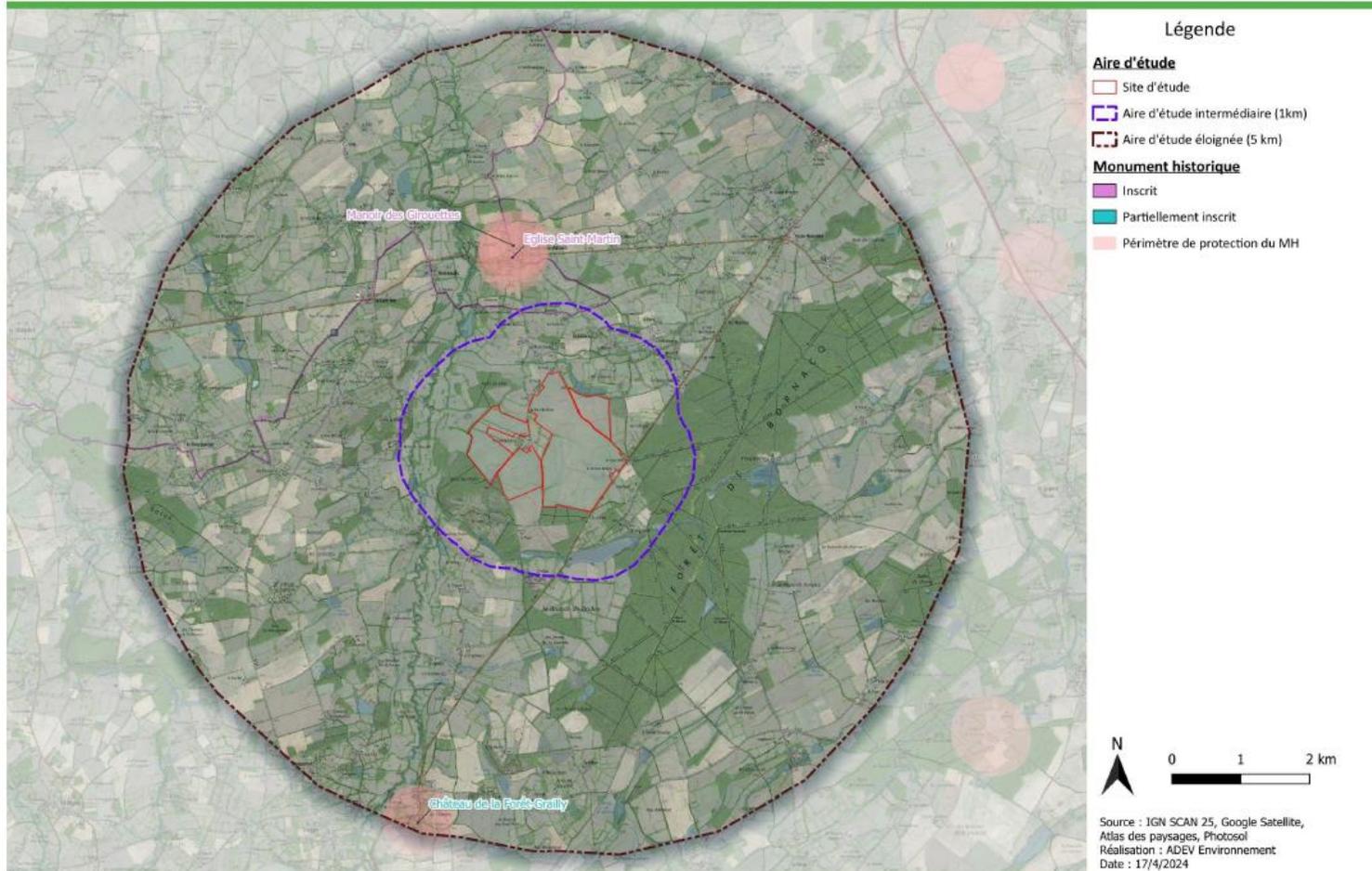
TECHNOLOGIE
Tables mobiles 2V (tracker) mono-pieux

TAUX DE COUVERTURE
38,7%*

SUPERFICIE NON EXPLOITABLE
5,45 ha (5,3%)



Monuments historiques



Monuments historiques au sein de l'aire d'étude éloignée

La zone d'étude n'est située dans aucun périmètre de protection de 500 m autour d'un monument historique. Le monument historique le plus proche est l'église Saint-Martin située à 2 km au nord.

Vue depuis la route « brande du Champ Furon »



Vue depuis la route « Le Champ Furon » »



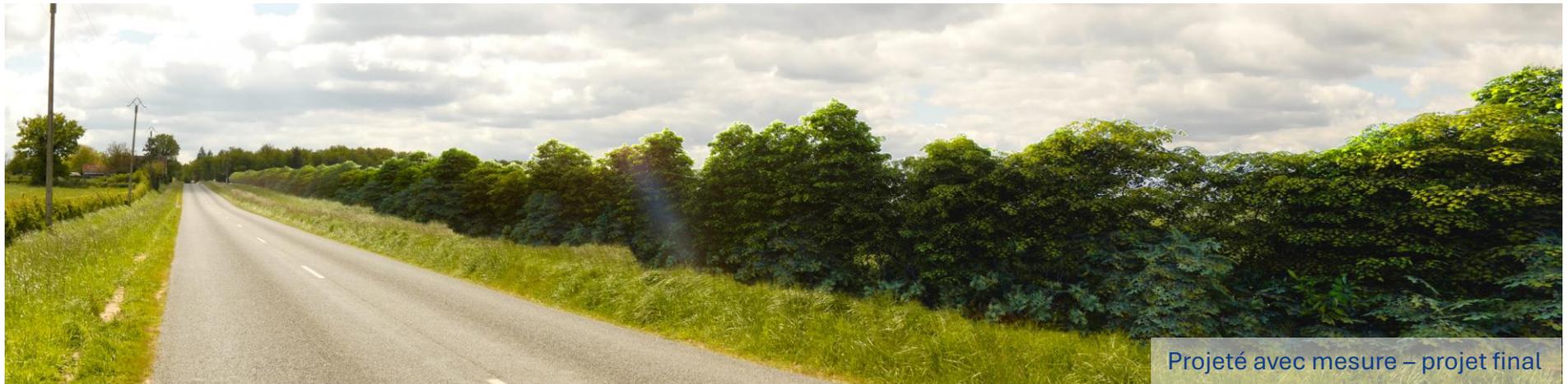
Vue depuis la route départementale 997 à l'ouest



Vue depuis la route départementale 997 au centre



Vue depuis la route départementale 997 au centre



Vue depuis la route départementale 997 à l'est de l'habitation



Vue depuis la route départementale 997 à l'est de l'habitation



Vue depuis le chemin entre la départementale 997 et la forêt vieille



Existant

Vue depuis le chemin entre la départementale 997 et la forêt vieille



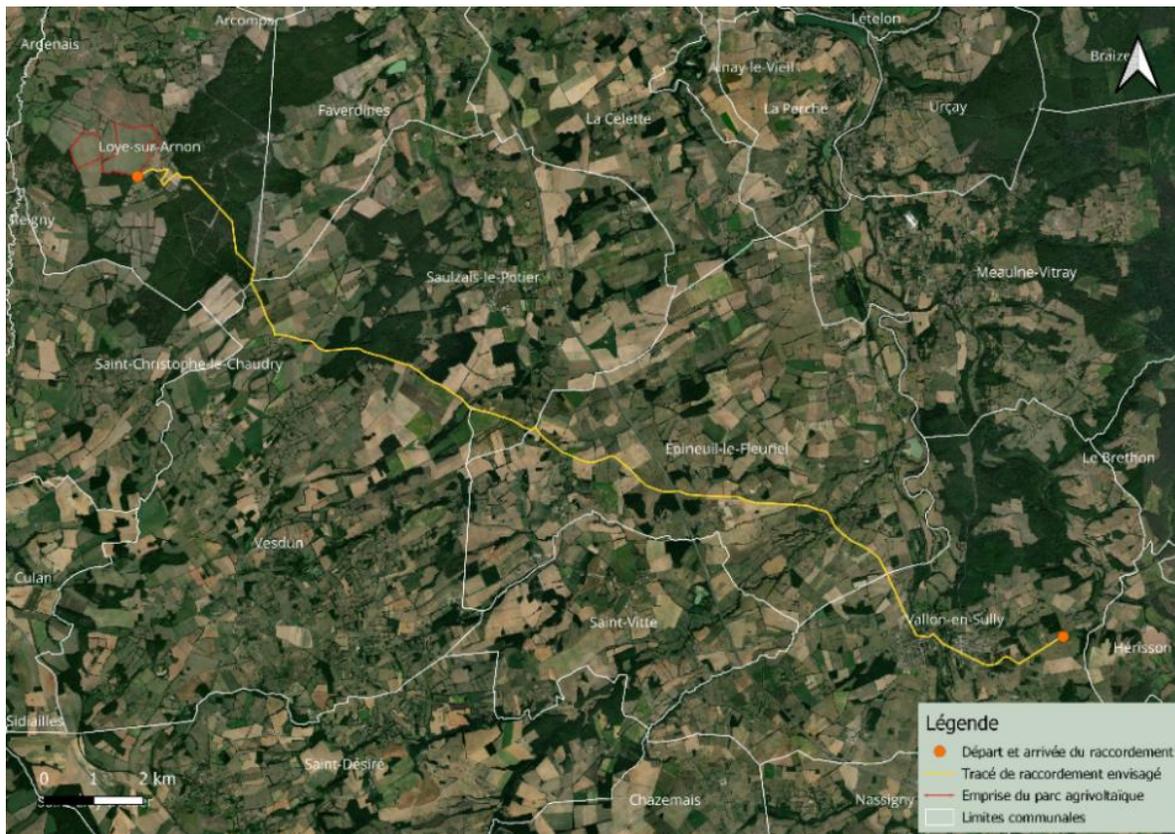
Le raccordement envisagé



Raccordement au poste source :
Vallon à 24 km



Le poste envisagé sera renforcé
grâce à l'ajout d'un
transformateur



L'électricité produite par le parc est injectée sur le réseau de distribution afin d'être consommée localement. Pour ce faire, l'installation photovoltaïque est raccordée au poste source le plus proche du terrain.

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé et sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS. La procédure en vigueur prévoit l'étude détaillée par ENEDIS du raccordement du parc solaire qu'une fois le permis de construire obtenu. Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera donc connu qu'une fois l'étude technique réalisée par ENEDIS et acceptée par le porteur de projet.

Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales annuelles du projet :
220 000 €



Taxe d'aménagement : **184 000 €, dont 107 000 € pour la commune**



Production estimée du parc: **87 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation :
environ 40 000 personnes (hors chauffage)



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE :
42 000 tCO2/an

RÉPARTITION DES TAXES IFR, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES pour une puissance installée de **72,3 MWc***

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

108 300 €/an

COMMUNE

54 300 €/an

DÉPARTEMENT

57 400 €/an

* Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

Planning prévisionnel du projet de Loye-sur-Arnon



Février 2023 : Signature promesse de bail,



Juin 2023 – juin 2024 : Réalisation des inventaires faune – flore,



Juin 2024 – décembre 2024 : Préparation du dossier de permis de construire (EIE, étude préalable agricole, co-conception du projet agricole et dossier architectural) – concertation avec les acteurs du territoire

Février 2025 : Dépôt du permis de construire,



T4 2026 : date prévisionnelle d'obtention du permis de construire,

T2 2027 : Obtention du tarif d'achat,



T1 2028 : Préparation du chantier et signature du bail,



T2 2028 : Démarrage de la construction,



T4 2029 : Mise en service du parc agrivoltaïque

En synthèse



Un projet en compatibilité avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain agricole.**



Un **projet agricole collectif** permettant de pérenniser l'exploitation 3 éleveurs



Des **retombées économiques** pour la commune de Loye-sur-Arnon, la communauté de communes et le département sur toute la durée de vie du projet



72,3 MWc installés, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 40 000 personnes**



La prochaine étape sera la **permanence publique.**
T1 2025



Nous vous remercions pour votre attention
Avez-vous des questions ?

Juliette LADEVE

*Cheffe de projets
développement*

Nathalie PRINGARD

*Cheffe de projets
agricole*

Grégoire SHENBERG

*Responsable actions
concertation*

Adresse contact : concertation-projets@photosol.fr